

HISTOIRE DU DROIT HUMAIN

Maria Deraismes (1828-1894), journaliste, féministe et femme de lettres a été initiée le 14 janvier 1882, à la Loge « Les Libres Penseurs » du Pecq, petite ville à l'ouest de Paris. Elle était la première femme à être reçue dans un ordre maçonnique, selon le même rituel que celui pratiqué lors des initiations masculines. Son initiation provoqua un émoi considérable dans la Maçonnerie française et la loge « Les libres penseurs » fut suspendue de son obédience (Grande Loge Symbolique Écossaise, pourtant d'orientation libertaire), jusqu'à ce que Maria Deraismes s'éloigne des travaux de la loge.

Onze ans plus tard, le 4 avril 1893, Maria Deraismes avec l'aide du Docteur Georges Martin, qui avait appuyé son admission en Franc-Maçonnerie, créa, à Paris, la première Loge Mixte, origine de ce qui deviendra l'Ordre maçonnique mixte et international.

Dès le début, par son titre LE DROIT HUMAIN, cette loge revendiquait pour tous, hommes et femmes, les mêmes droits, la justice sociale, l'éducation, et l'égalité des hommes et des femmes et promouvait une méthode symbolique de travail à la portée de tous dans le monde.

D'autres loges mixtes, inspirées des mêmes valeurs se créent alors à Paris et en province et s'organisent en une Grande Loge (la Grande Loge Symbolique Écossaise Mixte le Droit Humain), reproduisant le modèle des Obédiences masculines existant.

Étant donné le décès de Maria Deraismes en 1894, la tâche d'organisation et de développement du DROIT HUMAIN reviendra au Docteur Martin. Sa volonté énergique le conduira à se situer au-delà des frontières, des ethnies, des religions et des cultures.

La mixité et l'internationalisme voulus par les fondateurs ne pouvaient se contenter d'une Grande Loge, établie sur un territoire national. 1901 voit un changement radical d'organisation et la naissance de l'Ordre Maçonnique Mixte International LE DROIT HUMAIN. A l'instigation du Suprême Conseil, clef de voûte de cette nouvelle organisation, des loges apparaissent dans d'autres pays. Dans chaque pays, la loi maçonnique, pour être en accord avec les usages locaux est votée par les francs-maçons du pays mais doit être approuvée par le Suprême Conseil. Dans un monde souvent menacé par des régimes totalitaires, l'Ordre ne professe aucun dogme et rejette tout dogmatisme.

En 1902, l'Ordre fut implanté en Grande Bretagne par Annie Besant (conférencière, féministe, libre-penseuse, socialiste et théosophe britannique), qui favorisa son expansion dans de très nombreux pays de culture anglo-saxonne.

Depuis sa création, l'Ordre Maçonnique Mixte International LE DROIT HUMAIN a connu une expansion continue, à l'exception des années des deux guerres mondiales. A ce jour, il est présent dans plus de soixante pays sur les cinq continents et compte près de 30 000 membres.